

les pays membres moins développés à promouvoir l'expansion du secteur privé de leurs économies. Ses principaux objectifs sont de fournir du capital-risque à des entreprises privées productives de concert avec les investisseurs et les administrateurs du secteur privé, d'encourager la création de marchés locaux de capitaux et de stimuler la circulation internationale de capitaux privés. La SFI effectue des placements sous forme d'actions souscrites et de prêts à long terme, négocie des accords de soutien et de garantie et fournit une aide financière et technique à des sociétés financières de développement du secteur privé. Le montant total du capital souscrit de la SFI s'établit à ÉU\$107 millions, dont ÉU\$3.6 millions proviennent du Canada. Outre cette ressource, la SFI peut financer ses activités au moyen de prêts consentis par son institution mère, la Banque mondiale. Au 31 décembre 1974, le montant total des placements et engagements de garantie de la SFI s'élevait à ÉU\$1,135.5 millions. Les engagements contractés en 1974 se chiffraient à ÉU\$257 millions.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), créée en 1957, est un organisme international autonome sous l'égide des Nations Unies. Elle a pour mission de chercher à accélérer et à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. A la fin de 1974, elle comptait 105 États membres. Le Canada ayant été désigné comme l'un des membres les plus avancés dans le domaine de la technologie nucléaire (y compris la production de matières premières), un représentant canadien siège au Conseil d'administration de l'AIEA depuis sa création.

Les méthodes utilisées par l'Agence pour accomplir sa tâche comprennent la tenue de conférences et de colloques, la diffusion de renseignements et l'apport d'aide technique. Étant donné la vitesse à laquelle se multiplient les applications de l'énergie nucléaire, l'Agence consacre une bonne partie de ses efforts à ce domaine ainsi qu'à l'utilisation des isotopes en agriculture et en médecine. Un autre aspect important de son activité concerne l'élaboration et l'application de mesures garantissant que les matières fissibles fournies à des fins pacifiques ne seront pas détournées vers des usages militaires. En vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, chaque État signataire non doté d'armes nucléaires devait conclure un accord avec l'AIEA prévoyant la mise en place de certaines garanties relativement à l'ensemble de son programme nucléaire. L'Agence impose également des garanties conformément aux accords relatifs à chaque installation nucléaire. Des inspecteurs de l'Agence ont effectué des inspections sécuritaires au Canada et dans plus de 60 autres pays.

3.6.2.4 Le Canada et la Conférence du Comité du désarmement

Le gouvernement canadien attache depuis longtemps une grande importance aux efforts internationaux en vue d'accroître la sécurité mondiale par le moyen du contrôle des armes et du désarmement. Le Canada participe activement à la Conférence du Comité du désarmement (CCD), organisme de négociation des Nations Unies qui groupe 35 pays. Les États-Unis et l'Union soviétique sont co-présidents de ce Comité, qui reflète le désir du monde entier de mettre fin à la course aux armements. A l'heure actuelle, le CCD cherche à imposer l'interdiction générale des essais nucléaires, y compris des essais souterrains, à interdire la recherche, le développement, la production et l'accumulation d'armes chimiques et à empêcher la modification de l'environnement à des fins militaires.

3.6.2.5 Le Canada et la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale

Le Canada a participé à la Conférence sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et sur les mesures connexes en Europe centrale, dont l'ouverture officielle a eu lieu à Vienne en octobre 1973.

3.6.2.6 Le Canada, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le NORAD

Dans le Livre blanc sur la défense d'août 1971, le gouvernement «... a réaffirmé l'adhésion du Canada au concept de sécurité collective et a annoncé que le Canada continuerait, dans le cadre des forces intégrées de l'OTAN, à stationner des forces importantes, bien que réduites, en Europe... La décision du gouvernement canadien témoigne de sa conviction que la sécurité du pays continue d'être liée à celle de l'Europe occidentale et que cette dernière demeure sans doute le point névralgique de l'équilibre des pouvoirs entre l'Est et l'Ouest; il s'agit là d'une région où pourrait germer un conflit qui, bien que restreint, serait de nature à dégénérer en peu de temps en guerre nucléaire totale qui engouffrerait le territoire canadien».